

TROPHÉE BUZULZO



DIMANCHE 07 AOÛT 2022



10 MAI 2022

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE
HABITABLES 2021-2024

Trophée Buzulzo - Dimanche 07 août 2022
Yacht-club de Trébeurden - Grade 5 C

I - RÈGLES

- I.1 Coucher du soleil 21 h 43 et du lever du soleil 06 h 56 (UTC + 2).
- I.2 Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile 2021/2024.
- les prescriptions de la Fédération Française de Voile.

II - AVIS AUX CONCURRENTS

- II.1 Le tableau officiel d'information est situé au Yacht-club de Trébeurden.
- II.2 Avis mis en ligne <http://yachtclub-trebeurden.com>

III - PROGRAMME DES COURSES

- III.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Samedi 06 août 2022 au Yacht-Club de Trébeurden

- 17 h. à 20 h 00 : inscriptions au Yacht-club de Trébeurden 40 €, (l'inscription comprend, deux nuits consécutives au port de Trébeurden et la participation au barbecue le dimanche soir).

Dimanche 07 août 2022

- 09 h. 30 : Briefing.
- 10 h. 30 : Sortie du port.
- 10 h. 50 : 1^{er} signal d'avertissement, Zone de départ à la Bouée Ar Gouredec (sortie principale).
- 13 h. 00 : (environ) : Débarquement sur une plage abritée suivant la météo pour un pique nique à prévoir par les équipages.
- 14 h. 30 : (environ) : Signal d'avertissement de la dernière manche de retour vers Trébeurden.
- 17 h. 30 : (environ) : Arrivée au port de Trébeurden (fermeture du port 18 h 56).
- 20 h. 00 : Résultats et remise des prix suivis d'un barbecue à la Maison de la Mer de Trébeurden.

**ATTENTION, EN RAISON DE LA SITUATION SANITAIRE A CETTE EPOQUE,
IL PEUT Y AVOIR QUELQUES CHANGEMENTS DE DERNIERES MINUTES.
IL POURRA ÊTRE DEMANDE UN CERTIFICAT DE VACCINATION OU UN TEST PCR DE MOINS DE 48 H.**

- III.2 Heure limite du dernier signal d'avertissement le dernier jour de la régata : 16 h 00

IV - PAVILLONS DE CLASSE

- IV. 1 - Les pavillons de classe sont : Pavillon N pour les bateaux dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18.
Pavillon C pour les bateaux dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.

V - PARCOURS

- V. 1 Signaux définissant les parcours à effectuer affichés sur le tableau arrière du bateau comité.

VI- MARQUES

- VI. 1 - **Marques de départ** : Défini dans le cahier de parcours
VI. 2 - **Marques de parcours et de dégagement** : Marque de balisage ou cylindrique ou sphérique de couleur orange ou jaune.
VI. 3 - **Marques de changement de parcours** : Pas de marque.
VI. 4 - **Marques d'arrivée** : À Trébeurden selon la définition dans le cahier de parcours : entre le bateau comité et une bouée.

VII - DÉPART

- VII.1 - La ligne de départ sera entre le mât portant un pavillon orange du bateau comité et une bouée orange ou jaune.
VII.2 - Les bateaux identifiés OCS seront communiqués sur le canal V.H.F. 72.

VIII - ARRIVÉE

- Selon la définition dans le cahier de parcours :
- Entre le bateau comité et une bouée.

IX - SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- IX - La RCV 44.1 est modifiée pour par une pénalité d'un tour (un virement et un empannage).

X - RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- X. 1 - Le secrétariat du jury est situé à la maison de la mer à Trébeurden, le dimanche 7 août 2022.
X. 2 - **Heure limite du dépôt des réclamations 1 heure après l'arrivée du dernier.**
X. 3 - **Les concurrents doivent indiquer leurs éventuelles intentions de protester au bateau comité de course assurant l'arrivée et hisser un pavillon rouge.**

XI - CLASSEMENT

- XI. 1 - 1 course doit être validée pour valider la compétition.
XI. 2 - Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps sans prise en compte de vents légers.
XI. 3 - Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés à 20 h 00 le 06 août 2022.

XII - RÈGLES DE SÉCURITÉ

- XII. 1 - Un élargement (sortie) pourra être mis en place suivant les modalités au Yacht-club de Trébeurden. L'élargement retour sera effectué par le bateau comité.
XII. 2 - Canal V.H.F. utilisé en course : canal 72.
Merci de contacter le comité de course par V.H.F. téléphone ou S.M.S. en cas d'abandon ou de besoins.
XII. 3 - Fermeture de la ligne 18 h. 30.

XIII - BATEAU OFFICIEL

- XIII. Le bateau officiel sera identifié à Trébeurden par un pavillon Yacht-Club de Trébeurden.

XIV - PRIX

- XIV. 1 - Des prix seront distribués à la maison de la mer à Trébeurden à la suite des résultats le dimanche en fin d'après-midi.

XV - DÉCISION DE PARTICIPER

- La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.
- En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
- Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe Parcours (ceci modifie la RCV 32).
- Si le bateau du comité de course arborant le 2^{ème} substitut et le « pavillon de série » des séries concernées (ceci modifie les signaux de Course) se tient près d'une des marques du parcours, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.
- Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.
Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « pavillon de série » des séries concernées (ceci modifie les signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.
- Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69. »

ARBITRES DÉSIGNÉS

- Président du comité de course : Mr Goulven Joubaud.
- Président du jury : Mr Laurent Grimaud.

MARÉES À TRÉBEURDEN

(À titre indicatif)

	MATIN					SOIR				
	PM	BM	OUV.	FERM.	COEFF.	PM	BM	OUV.	FERM.	COEFF.
VENDREDI 05 AOÛT 2022	11 h. 51	052 h. 53	08 h. 01	16 h. 17	53	18 h. 13		20 h. 13	04 h. 50	50
SAMEDI 06 AOÛT 2022	00 h. 16	06 h. 46	08 h. 48	17 h. 30	50	12 h. 49	19h. 15	21 h. 09	06 h. 10	48
DIMANCHE 07 AOÛT 2022	01 h. 23	07 h. 57	09 h. 52	18 h. 56	47	14 h. 08	20h. 37	22 h.28	07 h. 35	49

